

#VEILLECRFPA - #LAVEILLE

X

LAW PR@FILER

# Décision de la Cour

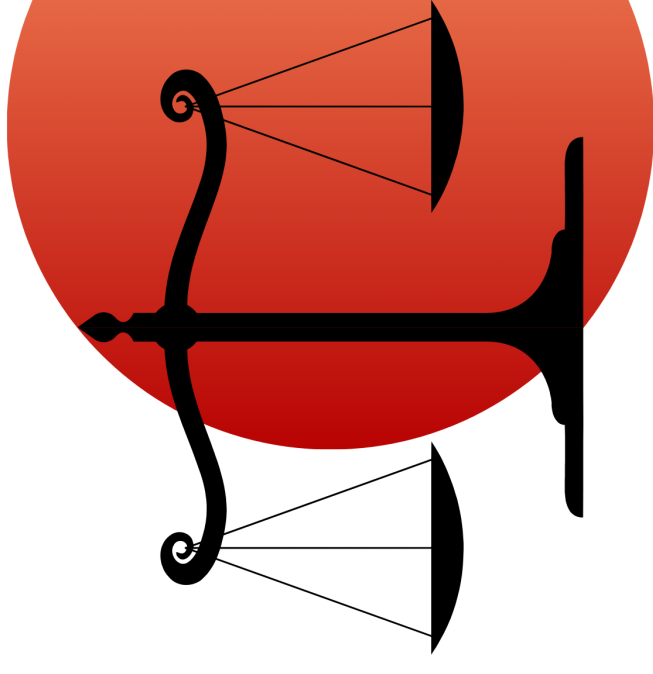
Cass. com., 12 févr. 2025, n° 23-18.415, F-B

Sur la preuve déloyale

La preuve constituée par une étude d'huissier liée personnellement au nouveau gérant (frère) est annulée, faute d'urgence caractérisée : volonté de se constituer une preuve de manière déloyale et inéquitable.

Sur la rémunération du gérant

La rémunération du gérant de SARL est valable uniquement si elle est prévue par les statuts ou approuvée par les associés. À défaut la rémunération indue est susceptible de restitution.



NBL on LinkedIn